



[conseil municipal #49]

Lundi 28 avril 2008

«*Tout Anglet sur le Net, mois après mois*»

PRESENTS : M. ESPILONDO, Maire, Président,

M. MONDORGE, Mme JARRAUD-VERGNOLLE, MM. LAGARESTE, VOISIN, DAUBAGNA, Mme BORDA, M. CAZAUX, Mmes GETTEN PORCHÉ, MAURY, M. MARTI, Mme HADIDI, Adjointes

MM. PAUL-DEJEAN, ROUX, Mmes DESTRUHAUT, LALANNE, MM. DEFRANCE, GARRIVET, Mme LAPOYADE DESCHAMPS, M. CÉLAN, Mmes ONDARTS, HERVELIN, Mlle PEREIRA, M. DASSIÉ, Mlle RIVIERE, Mme KEH, MM. CARRICANO, ITHURBIDE, VEUNAC, Mme DARRASSE, MM. CHASSERIAUD, OLIVE Claude, Mlle CAZAUX, Mme LASSERRE-DAVID, Conseillers Municipaux

EXCUSES :

M. LIÉNARD qui a donné procuration à M. ROUX
Mme PEIGNEGUY qui a donné procuration à M. CÉLAN
M. OLIVE Cédric qui a donné procuration à Mme KEH
Mlle LECOUTURIER qui a donné procuration à M. OLIVE Claude

ABSENTE : Mlle BAZÉ

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme KEH



1. FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2008

(Rapporteur : M. MONDORGE)

Une proposition d'évolution du taux des impôts locaux a été présentée à la Commission des Finances pour être ensuite soumise à la décision du Conseil Municipal.

Les taux d'imposition pour l'année 2008 ont été fixés comme suit :

| Taxes | Taux de l'année 2007 | Taux votés en 2008 | Bases 2008 | Produits 2008 |
|-------------------|----------------------|--------------------|--------------|------------------------|
| FONCIER NON BATI | 26,97 % | 27,24 % | 186 100 € | 50 693,64 € |
| FONCIER BATI | 14,14 % | 14,42 % | 50 685 000 € | 7 308 777,00 € |
| TAXE D'HABITATION | 20,85 % | 21,06 % | 56 175 000 € | 11 830 455,00 € |
| | | | TOTAL | 19 189 925,64 € |

ADOpte A L'UNANIMITE

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2007 - APPROBATION



(Rapporteur : M. MONDORGE)

La section de fonctionnement fait apparaître les résultats suivants :

| | |
|--|-----------------|
| . Recettes | 36 568 627,41 € |
| . Dépenses | 28 877 928,64 € |
| . Excédent de l'exercice | 7 690 698,77 € |
| . Excédent 2006 reporté | 1 925 606,16 € |
| . Le total disponible s'élève donc à | 9 616 304,93 € |

La section d'investissement :

| | |
|--------------------------|-----------------|
| - Dépenses réelles | 16 111 145,18 € |
| - Recettes réelles | 14 728 599,39 € |

Le résultat excédentaire reporté sera de 481 736,62 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

3. COMPTE DE GESTION 2007

(Rapporteur : M. MONDORGE)

Comme le veut la loi, le compte de gestion produit par le Receveur Municipal pour l'exercice 2007 a été approuvé.

ADOpte A L'UNANIMITE

4. AFFECTATION DU RESULTAT 2007

(Rapporteur : M. MONDORGE)

Le résultat excédentaire de fonctionnement de 481 736,62 € sera repris dans le budget 2008.

ADOpte A L'UNANIMITE

5. COMPTE ADMINISTRATIF 2007 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE - APPROBATION

(Rapporteur : Mme BORDA)

La section de fonctionnement fait apparaître les résultats suivants :

| | |
|------------------|--------------|
| . Recettes | 216 998,81 € |
| . Dépenses | 200 419,26 € |

La section d'investissement :

| | |
|-------------------------------|--------------|
| . Dépenses | 254 412,97 € |
| . Besoin de financement | 95 933,30 € |

ADOpte A L'UNANIMITE

6. COMPTE DE GESTION 2007 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE
(Rapporteur : Mme BORDA)

Comme le veut la loi, le compte de gestion « eau potable » produit par le Receveur Municipal pour l'exercice 2007 a été approuvé.

ADOpte A L'UNANIMITE

7. AFFECTATION DU RESULTAT 2007 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE
(Rapporteur : Mme BORDA)

Le résultat cumulé de fonctionnement s'élève à 61 320,67 € et le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 157 253, 97 €.

Une somme de 61 320,67 € sera inscrite au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » pour couvrir le besoin d'autofinancement de la section d'investissement, et le résultat de fonctionnement déficitaire (- 95 933,30 €) sera repris au budget supplémentaire 2008 en « Résultat de fonctionnement reporté ».

ADOpte A L'UNANIMITE

8. ENSEIGNEMENT PRIVE - APPLICATION DE LA LOI N° 77-1285 DU 25 NOVEMBRE 1977
(Rapporteur : Mme MAURY)

Le montant proposé du forfait par élève fréquentant les établissements privés (sous contrat d'association) de la Commune s'élève à 532,03 €, soit une augmentation de 1,12 %.

ADOpte A L'UNANIMITE

9. RUE DE CHASSIN - ASSAINISSEMENT PLUVIAL - CONVENTION DE MANDAT
(Rapporteur : M. CÉLAN)

Une enveloppe de 837 200 € est inscrite au budget pour la réalisation de travaux d'assainissement pluvial dans le cadre de l'opération d'aménagement de la rue de Chassin, et Monsieur le Maire est autorisé à signer les marchés de travaux à intervenir.

ADOpte A L'UNANIMITE

10. RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES - SUBVENTION COMPLEMENTAIRE
(Rapporteur : M. LAGARESTE)

Suite à la création d'un nouveau Relais Assistantes Maternelles et à la création d'un cinquième poste, une subvention complémentaire de 4 968 € est octroyée.

ADOpte A L'UNANIMITE

11. OFFICE 64 DE L'HABITAT - GARANTIE D'EMPRUNT
(Rapporteur : Mme GETTEN PORCHÉ)

Le Conseil municipal d'Anglet accorde sa garantie pour le remboursement du prêt réaménagé issu du regroupement des prêts initiaux consentis à l'Office 64 de l'Habitat.

ADOpte A L'UNANIMITE

12. MAISON DE RETRAITE - CONVENTION OFFICE 64 DE L'HABITAT
(Rapporteur : M. LAGARESTE)

Monsieur le Maire est autorisé à signer avec l'Office 64 de l'Habitat une convention qui prévoit le portage financier par ce dernier (par le biais d'un bail à construction de 55 ans) du projet de construction d'un Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes d'une capacité de 80 places.

ADOpte A L'UNANIMITE

13. ENGAGEMENT NATIONAL POUR LE LOGEMENT - TAXATION APPLICABLE POUR LES LOGEMENTS VACANTS
(Rapporteur : M. VOISIN)

A compter du 1^{er} janvier 2009, les logements vacants depuis plus de cinq ans seront assujettis à la taxe d'habitation, ceci afin de faciliter les politiques locales d'ouverture des capacités de logement en favorisant des politiques de contractualisation avec les propriétaires.

VOTE

- . 30 POUR
- . 8 ABSTENTIONS :
- MM. ITHURBIDE - VEUNAC - Mme DARRASSE - MM. CHASSERIAUD - OLIVE Claude -
- Mlles CAZAUX - LECOUTURIER - Mme LASSERRE-DAVID

ADOpte

14. ENGAGEMENT NATIONAL POUR LE LOGEMENT - MAJORATION DE LA VALEUR LOCATIVE DES TERRAINS CONSTRUCTIBLES
(Rapporteur : M. VOISIN)

Afin de lutter contre la rétention foncière, il est décidé de fixer une majoration de la valeur locative cadastrale des terrains constructibles d'une valeur forfaitaire de 2 €/ m².

Ne seront pas concernés les parcelles supportant une construction passive de la taxe d'habitation ou de terrains classés depuis moins d'un an dans les zones urbaines délimitées par un PLU, ainsi que les terrains d'un seul tenant inférieurs à 1000 m²).

VOTE

. 31 POUR
 . 7 ABSTENTIONS :
 M. VEUNAC - Mme DARRASSE - MM. CHASSERIAUD - OLIVE Claude -
 Mlles CAZAUX - LECOUTURIER - Mme LASSERRE-DAVID

ADOPTE

15. OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME - COMPTE FINANCIER 2007 - APPROBATION
 (Rapporteur : Mme JARRAUD-VERGNOLLE)

Le compte financier 2007 de l'Office Municipal du Tourisme est adopté.
 Le résultat global de clôture s'élève à + 115 418,98 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

16. BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES POUR L'EXERCICE 2007
 (Rapporteur : Mme HADIDI)

En 2007, le patrimoine communal a été modifié comme suit :
 - surface des acquisitions : 5 693 m² (gratuites) et 5 592 m² (onéreuses)
 - surface des cessions : 7 275 m².

Au 31 décembre 2007, la superficie totale des propriétés communales est de 276 ha 35 a 23 ca.

17. TRANSFERT DE FONCIER A LA COMMUNE
 (Rapporteur : Mme HADIDI)

Monsieur le Maire est autorisé à signer les actes (notariés ou en forme administrative) concernant les acquisitions n'impliquant aucune transaction à titre onéreux au delà de l'Euro symbolique liées à un classement de foncier dans le domaine public communal ou à une autorisation d'urbanisme. Messieurs MONDORGE et VOISIN, Adjoints au Maire, reçoivent également délégation pour signer ces actes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

18. CESSIONS ROUTE DE LA TOUR DE LANNES
 (Rapporteur : M. DASSIÉ)

Monsieur le Maire est autorisé à signer deux actes de cession gratuite concernant les parcelles cadastrées CX 810 (pour la sécurisation de la voirie entre la Route de la Tour de Lannes et de l'Allée de Cantau) et CX 122 p (dans le cadre de la création d'une voie nouvelle entre la Rue de la Tour de Lannes et la Rue de l'Etang).

ADOPTE A L'UNANIMITE

19. CESSION POUR SECURISATION DE LA ROUTE DE PITOYS
 (Rapporteur : M. DASSIÉ)

Dans le cadre du projet d'élargissement et de sécurisation de la Route de Pitoys, Monsieur le Maire est autorisé à signer un acte de cession gratuite concernant une bande de terrain de 226 m² environ, cadastrée DK 294.

ADOpte A L'UNANIMITE

20. IMMEUBLE SITUE 4 AVENUE DE BAYONNE - MISE A DISPOSITION DU LOGEMENT AU PROFIT DU PACT-HD

(Rapporteur : M. LAGARESTE)

Monsieur le Maire est autorisé à signer une convention tripartite de mise à disposition à titre précaire et gratuit du logement type F 5 (1^{er} et 2nd étage du 4 avenue de Bayonne) au profit du PACT-HD pour la réalisation de travaux de rénovation pour le mettre sur la marché locatif social.

ADOpte A L'UNANIMITE

21. REGLEMENT DE PUBLICITE - PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

(Rapporteur : M. DEFRANCE)

Les Sociétés LSP Publicité Extérieure et L. Cartel souhaitant mettre fin aux procédures contentieuses les opposant à la ville d'Anglet suite à la mise ne demeure de dépose de plusieurs panneaux publicitaires irréguliers en bordure du Boulevard du BAB, Monsieur le Maire est autorisé à signer un protocole transactionnel avec ces Sociétés.

ADOpte A L'UNANIMITE

22. PLAN LOCAL D'URBANISME - DEMANDE DE MISE EN MODIFICATION ET DE MISE EN REVISION

(Rapporteur : M. VOISIN)

La CABAB est sollicitée pour engager la mise en œuvre de la modification et de la révision du Plan Local d'Urbanisme avec pour objectif prioritaire :

- *D'imposer un pourcentage de logements sociaux réglementaire dans les opérations de logements collectifs.*
- *De revoir le C.O.S. du secteur de la Chambre d'Amour et d'étudier la possibilité d'un C.O.S. fixe dans les zones UB, UC et UD pour supprimer le C.O.S. progressif, illisible pour les non initiés.*
- *De cibler les terrains, par des emplacements réservés ou la réalisation de logements sociaux devra intervenir.*

ADOpte A L'UNANIMITE

23. LOTISSEMENT DES PONTOTS - MODIFICATION DU CAHIER DES CHARGES

(Rapporteur : Mme LAPOYADE DESCHAMPS)

Un avis favorable est émis pour la mise en concordance du cahier des charges et des pièces annexées du lotissement des Pontots avec le Plan Local d'Urbanisme.

ADOpte A L'UNANIMITE

24. CREATION VOIE NOUVELLE RUE DE LA TOUR DE LANNES - PARTICIPATION POUR VOIES ET RESEAUX
(Rapporteur : M. ROUX)

Pour la réalisation des travaux de viabilité pour l'accès au Domaine de St Victor, une « participation pour voies et réseaux » de 227 311 € est demandée à la Société SPFI, qui s'engage par ailleurs à céder gratuitement à la Ville d'Anglet une parcelle de 1955 m² évaluée à 184 230 €.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

25. ENQUETE PUBLIQUE AVANT CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
(Rapporteur : M. CÉLAN)

Une enquête publique sera initiée en vue du classement dans le domaine public des voiries suivantes : place d'Ossau, Allée des Fougères, Allée de la Tannerie.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

26. PROJET DE BATIMENT DE SERVICE AUX SABLES D'OR
(Rapporteur : M. CARRICANO)

Le projet de réalisation d'un bâtiment de service (locaux techniques et vestiaires pour le personnel d'entretien du littoral, sanitaires publics) est approuvé.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

27. RUE DE CHASSIN - 1^{ère} TRANCHE - ENFOUISSEMENT ET RENOVATION DU RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC
(Rapporteur : M. CÉLAN)

Il est décidé de réaliser les travaux d'enfouissement – rénovation du réseau d'éclairage public Rue de Chassin pour un montant de 147 605, 59 €. Le Syndicat Départemental d'Electrification est chargé de l'exécution des travaux.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

28. RUE DE CHASSIN - 1^{ère} TRANCHE - ENFOUISSEMENT DU RESAU E.D.F. BASSE TENSION
(Rapporteur : M. CÉLAN)

Il est décidé de réaliser les travaux d'enfouissement du réseau EDF basse tension Rue de Chassin pour un montant de 350 607,14 €. Le Syndicat Départemental d'Electrification est chargé de l'exécution des travaux.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

29. RUE DE CHASSIN - 1^{ère} TRANCHE - ENFOUISSEMENT DES RESEAUX FRANCE TELECOM
(Rapporteur : M. CÉLAN)

Il est décidé de réaliser les travaux d'enfouissement du réseau France Télécom Rue de Chassin pour un montant de 50 803,71 €. Le Syndicat Départemental d'Electrification est chargé de l'exécution des travaux.

ADOpte A L'UNANIMITE

30. RUE DE CHASSIN - 1^{ère} TRANCHE - CABLAGE DU RESAU FRANCE TELECOM
(Rapporteur : M. CÉLAN)

Il est décidé de réaliser les travaux de câblage du réseau France Télécom Rue de Chassin pour un montant de 58 257,75 €. Le Syndicat Départemental d'Electrification est chargé de l'exécution des travaux.

ADOpte A L'UNANIMITE

31. RUE DE CHASSIN - 1^{ère} TRANCHE - CABLAGE DU RESEAU NUMERICABLE
(Rapporteur : M. CÉLAN)

Il est décidé de réaliser les travaux de câblage du réseau Numéricable Rue de Chassin pour un montant de 62 621,12 €. Le Syndicat Départemental d'Electrification est chargé de l'exécution des travaux.

ADOpte A L'UNANIMITE

32. QUARTIER DE MONTBRUN - 2^e TRANCHE - ENFOUISSEMENT DU RESEAU E.D.F. BASSE TENSION
(Rapporteur : M. CÉLAN)

Il est décidé de réaliser les travaux d'enfouissement du réseau EDF basse tension dans le quartier de Montbrun pour un montant de 183 805,67 €. Le Syndicat Départemental d'Electrification est chargé de l'exécution des travaux.

ADOpte A L'UNANIMITE

33. QUARTIER DE MONTBRUN - 2^e TRANCHE - ENFOUISSEMENT ET RENOVATION DU RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC
(Rapporteur : M. CÉLAN)

Il est décidé de réaliser les travaux d'enfouissement- rénovation du réseau d'éclairage public dans le quartier de Montbrun pour un montant de 109 032,26. Le Syndicat Départemental d'Electrification est chargé de l'exécution des travaux.

ADOpte A L'UNANIMITE

34. QUARTIER DE MONTBRUN - 2^e TRANCHE - ENFOUISSEMENT DES RESEAUX FRANCE TELECOM

(Rapporteur : M. CÉLAN)

Il est décidé de réaliser les travaux d'enfouissement des réseaux France Télécom dans le quartier de Montbrun pour un montant de 41 144,40 €. Le Syndicat Départemental d'Electrification est chargé de l'exécution des travaux.

ADOpte A L'UNANIMITE

35. TRAVAUX DIVERS DE VOIRIE - MARCHE A BONS DE COMMANDE

(Rapporteur : M. ROUX)

Monsieur le Maire est autorisé à signer le marché à bons de commande « travaux divers de voirie » avec l'entreprise DUBOS : montant mini de 1 000 000 € ht et montant maxi de 2 400 000 € ht sur une durée maximale de quatre ans.

ADOpte A L'UNANIMITE

36. TRAVAUX DE DEFENSE CONTRE LA MER - REPARATION DES EPIS DES SABLES D'OR ET DE MARINELLA

(Rapporteur : M. MARTI)

Suite aux très fortes houles et tempêtes des dernières semaines, il convenait d'intervenir rapidement pour réaliser une réparation et des travaux confortatifs des épis des Sables d'Or et de Marinella. Ces travaux de grosse réparation seront confiés à la Société René LAPORTE et cofinancés par la CABAB. Montant estimé des travaux : 450 000 € HT.

ADOpte A L'UNANIMITE

37. FOURNITURE DE CARBURANTS ET DE COMBUSTIBLES POUR L'ANNEE 2008 - PROCEDURE ADAPTEE

(Rapporteur : M. MONDORGE)

Monsieur le Maire est autorisé à signer avec la Société ALVEA un marché à bons de commande d'un an pour l'acquisition en vrac de carburants et combustibles.

ADOpte A L'UNANIMITE

38. COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS - CONSTITUTION

(Rapporteur : Mme HADIDI)

Il a été procédé à la désignation de personnes susceptibles de figurer dans la commission communale des impôts directs (dont la composition définitive sera dressée par la Direction Générale des Impôts).

ADOpte A L'UNANIMITE

39. COMMISSION DE CONTROLE - ELECTION DES MEMBRES TITULAIRES ET SUPLEANTS

(Rapporteur : M. DAUBAGNA)

Il a été procédé à la désignation des membres titulaires et suppléants de la commission de contrôle, qui aura pour fonction d'examiner les comptes des entreprises liées par convention financière avec la commune.

ADOpte A L'UNANIMITE

40. INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

(Rapporteur : M. ESPILONDO, Maire)

Le tableau de répartition des indemnités de fonction des élus a été ainsi modifié :

| FONCTIONS | Indemnité de fonctions en pourcentage de l'IB 1015 | MONTANT | TOTAL |
|---|---|----------------|------------------|
| Maire | 117% | 4 377.26 | 4 377.26 |
| Adjoints (11) | 37.9% | 1 417.93 | 15 597.23 |
| Conseil municipal délégué aux travaux et à la vie des quartiers (1) | 37.9% | 1 417.93 | 1 417.93 |
| Conseiller municipal délégué aux E.R.P. (1) | 20% | 748.25 | 748.25 |
| Conseiller municipal délégué (7) | 6% | 224.48 | 1 571.36 |
| | | | 23 712.03 |

VOTE

. 30 POUR

. 8 ABSTENTIONS :

MM. ITHURBIDE - VEUNAC - Mme DARRASSE - MM. CHASSERIAUD - OLIVE Claude - Mlles CAZAUX - LECOUTURIER - Mme LASSERRE-DAVID

ADOpte

41. FORMATION DES ELUS

(Rapporteur : Mme ONDARTS)

Les crédits nécessaires à l'exercice du droit à la formation des conseillers municipaux ont été fixés : 10 000 € pour les frais pédagogiques et 7 000 € pour les frais de déplacement liés à la formation et aux autres missions des élus (réunions, visites de terrain...).

ADOpte A L'UNANIMITE

42. TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

(Rapporteur : M. PAUL-DEJEAN)

Les ratios promus/promouvables nécessaires aux avancements de grade au titre de l'année 2008 ont été précisés.

ADOpte A L'UNANIMITE

QUESTION AJOUTEE A L'ORDRE DU JOUR :

43. CENTENAIRE DES FETES D'ANGLET - SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A LA SOCIETE ORGANISATRICE
DES FETES PATRONALES

(Rapporteur : M. MONDORGE)

Une subvention complémentaire de 13 669 € est attribuée à la Société organisatrice des Fêtes d'Anglet, afin d'équilibrer le budget lié aux frais du centenaire des fêtes d'Anglet en 2008.

ADOpte A L'UNANIMITE

ANGLET, le 29 AVRIL 2008.

Le Maire,